

LA BVD ou MALADIE DES MUQUEUSES

La BVD (Diarrhée Virale des bovins) est une maladie infectieuse due à un pestivirus. Ce virus est très répandu en France et peut causer des pertes économiques importantes dans les élevages touchés (mortalité des veaux, problèmes de reproduction). Sa résistance dans le milieu extérieur est faible. Il ne constitue donc pas un réservoir du virus. Il existe plusieurs souches du virus.

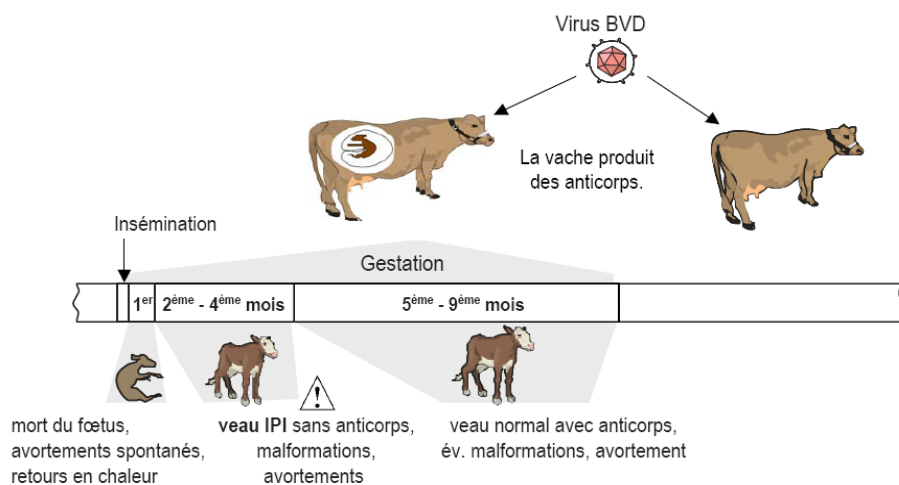
Les Symptômes

Lors de l'infection d'un animal : pas ou peu d'effets visibles sur l'individu lui-même. Il y a en règle générale une légère fièvre et une inflammation des muqueuses sans gravité ; pendant cette période, il excrète du virus ; on le dit « infecté transitoire » ; mais les symptômes disparaissent, tandis que l'animal produit des anticorps qui vont éliminer le virus : l'animal a réagi et est protégé. Il n'est plus excréteur de virus. Toutefois, pendant cette phase, il y a une diminution des défenses immunitaires générales pendant 10 à 15 jours. Ainsi, si des veaux aux faibles défenses immunitaires rencontrent d'autres agents pathogènes, on peut avoir une augmentation de maladies néonatales (diarrhées, problèmes respiratoires). On rencontre également fréquemment des troubles de la reproduction (retours en chaleur, avortements, mortalité embryonnaire, malformations sur les veaux, retards de croissance).

La transmission

On distingue deux modes de transmission du virus :

- une transmission horizontale : par contact direct et étroit entre un animal excréteur de virus et un animal sain. Le virus est présent dans les sécrétions (larmes, salive, sécrétions utérines, sperme, fécès, urine, lait). L'animal sensible peut être infecté par voies digestives, oculaires, respiratoires et génitales.
- Une transmission verticale : une vache gestante peut transmettre le virus à son foetus par passage de la barrière placentaire. Selon le stade de gestation, les conséquences seront différentes :
 - entre 1 et 40 jours : mortalités embryonnaires
 - entre 40 et 125 jours : **formation d'IPI**, malformations, avortements
 - entre 125 et 280 jours : veaux sains séro+, malformations, avortements



Qu'est ce qu'un IPI (Infecté Permanent Immunotolérant) ?

Un I.P.I. est un veau infecté **entre le 40e et le 125e jour de gestation** ; à cette période, le système immunitaire du veau n'est pas « opérationnel » et donc, ne produit pas d'anticorps contre le virus. C'est ainsi que lorsque le système immunitaire se met enfin en place, le virus est considéré comme un élément « normal » et il n'est pas éliminé : il est toléré dans l'organisme.

Le veau, à sa naissance, tolère le virus, ne l'élimine pas, et est donc infecté de manière permanente. Il a une sérologie négative et une virologie positive.

La conséquence essentielle pour l'élevage : l'I.P.I. excrète du virus autour de lui jusqu'à sa mort. C'est un réservoir permanent de virus au sein de l'élevage.

Le devenir de l'I.P.I. lui-même : le plus souvent, l'I.P.I. meurt de Maladie des Muqueuses avant l'âge de 2 ou 3 ans (mais ce n'est pas systématique).

Rq : seuls les IPI peuvent développer cette pathologie (diarrhée incurable, ulcères)

Une vache IPI donne naissance à des veaux IPI.

ATTENTION : l'IPI est certes une source essentielle de virus, car il pérennise la présence du virus dans l'exploitation. Mais il ne faut pas oublier les infectés transitoires, à risque pendant quelques semaines.

Comment lutter contre la maladie ?

Pour bien se protéger, il faut bien connaître les facteurs de risque.

Les deux sources essentielles de contamination sont les IPI, bien sûr, et les infectés transitoires, qui sont excréteurs de virus jusqu'à 5 semaines après la contamination.

L'animal, dans l'élevage, qui « risque » le plus : la femelle gestante séronégative. Le risque vient du contact direct des femelles gestantes avec des IPI ou des infectés transitoires.

Ce qu'il faut donc définir, c'est : « à quelles occasions les femelles gestantes de mon élevage courent-elles ce risque ? et ces occasions sont-elles nombreuses ? »

Des exemples de situations à risque : introductions, pâturages voisins, rassemblements et concours sans « garanties BVD », pâturages collectifs...

La BVD est une maladie non réglementée, son dépistage à l'achat n'est donc pas obligatoire. Il est, cependant, fortement recommandé car **la BVD est une maladie qui peut s'acheter**. De plus, son dépistage étant systématique dans certain département, il ne faudrait que les départements où cela ne se fait pas (comme le Lot) deviennent « des poubelles d'IPI ». Un billet de garantie conventionnelle doit être signé obligeant ainsi le vendeur à reprendre l'animal en cas de résultat positif.
→ *pour plus d'informations, veuillez contacter le GDS*

→ *Quelles analyses réaliser ?*

Deux types d'analyses peuvent être faites :

- La sérologie : il s'agit de la recherche d'anticorps dans le sérum des animaux. Un animal positif a déjà rencontré le virus (souche sauvage ou vaccinale) et est protégé.
- La virologie : il s'agit de la recherche directe du virus sur organe ou sang.

	Résultats d'analyses		
Sérologie	-	-	+
Virologie	-	+	-
Interprétation des résultats	Animal qui n'a jamais été en contact avec le virus BVD	IPI ou Infecté Transitoire (refaire une prise de sang 3sem – 1 mois après)	Animal immunisé (soit après vaccination, soit après infection)

→ **Plan de lutte départemental : détection et élimination des IPI**

Il existe un plan de lutte départemental basé sur la détection des IPI responsables de la circulation virale dans l'élevage et ceux susceptibles de naître suite à la contamination de leur mère.

Pour déclencher le plan, l'éleveur s'adresse au GDS ou à son vétérinaire. Les critères d'entrée en plan sont la présence d'un bovin IPI ou l'observation de symptômes évocateurs de la Maladie des Muqueuses associés à des analyses évoquant cette pathologie.

L'éleveur s'engage à réaliser un dépistage sur l'ensemble du troupeau et sur les veaux à naître jusqu'à un an après élimination du dernier IPI (aides de votre GDS 46 à hauteur de 50% du coût des analyses). Les IPI doivent être isolés et éliminés à destination de la boucherie. Il ne doivent en aucun cas être vendu pour l'élevage. L'élimination d'IPI va devenir obligatoire, une indemnisation de 150 € sera octroyée. Tous les achats doivent également être contrôlés. L'analyse est prise en charge par le Conseil Départemental.

Un suivi d'élevage sera réalisé par le GDS et le vétérinaire.

→ *La vaccination*

En vaccinant les femelles devant être mises à la reproduction, on favorise le blocage de la circulation virale et on prévient un certain nombre de symptômes. Plusieurs vaccins existent et leur plan d'utilisation est à établir avec son vétérinaire.

La vaccination est un outil de prévention, en particulier pour les élevages étant régulièrement confrontés à des risques importants (estives, introductions très fréquentes, reconstitution de cheptel...), en ayant à l'esprit les limites évoquées plus haut. Il n'y a pas un virus BVD, mais une multitude, en constante évolution. Il ne peut y avoir une protection totale, et le fait de vacciner ne doit pas faire oublier les autres règles de prudence. Pour toute information complémentaire, veuillez consulter votre vétérinaire.

D'autre part, afin que chaque éleveur puisse évaluer la présence du virus BVD sur son exploitation, compte tenu de leurs achats ou ceux qui achètent des vaches prêtes à vêler dont le statut du veau naissant n'est pas connu, il existe le bouclage d'animaux par des boucles TST.

Il s'agit d'un système de prélèvement de cartilage auriculaire proposé aux élevages en plan BVD (assainissement). Une dizaine d'éleveurs du département sont déjà dans ce système. L'avantage principal est une détection précoce des bovins IPI.

Les boucles peuvent être posées sur les veaux naissants. **La priorité est donnée aux veaux suspects de BVD, veaux chétifs et malades présents sur les exploitations.**

D'autre part, afin de poser ces boucles, il faut une pince spécifique. Pour toutes informations complémentaires contacter votre GDS.

Conclusion : Au vu des pertes économiques qu'elle peut induire, la BVD n'est pas à négliger. Il est d'abord important de rester vigilant lors des introductions car la maladie s'achète très bien. Il est donc fortement conseillé de la dépister à l'achat et de faire une quarantaine en attendant les résultats d'analyses. De plus, si vous rencontrez des problèmes de reproduction, de fertilité, des passages de diarrhées importants, parlez-en à votre vétérinaire, ce sont souvent les signes d'alarme du BVD.

Le GDS assurera un contrôle sérologique annuel de votre cheptel afin de suivre l'évolution de la circulation virale de votre cheptel. Nous continuerons de vous alerter si un risque apparaît. Le but est de donner à chacun les clés pour maîtriser ce danger sanitaire.

Contacts :

Informations auprès de votre vétérinaire sanitaire, qui a connaissance de vos résultats

Charlotte Bayle, technicienne GDS : 06.25.76.26.12

Emilie Laffont, technicienne GDS : 06.25.76.26.42